COMMUNE DE CAVEIRAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 827_184_2022 du 22 décembre 2022 le Maire de Caveirac a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L.153-41 du code de l'urbanisme.

Monsieur Cyril BERAUD, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par décision n° E22000118/30 du 19 décembre 2022 par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Caveirac pour une durée de 33 jours consécutifs du 16 janvier 2023 au 17 février 2023. Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Caveirac (30820) place du Château, pendant la durée de l'enquête, le lundi de 9 h 00 à 17 h 00, les mardi, mercredi et jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

Le dossier d'enquête publique pourra être également consulté du 16 janvier au 17 février 2023 inclus, sur un poste informatique en mairie de Caveirac et sur le site internet de la commune : www.mairie-caveirac.fr, rubrique urbanisme – modification de droit commun n° 1 du PLU.

Le dossier mis à l'enquête publique comporte l'ensemble des actes de la procédure, le dossier de modification n°1 du PLU, la décision de la MRAe en date du 23 septembre 2022 dispensant la Commune de la procédure d'évaluation environnementale après examen au cas par cas, les avis des personnes publiques associées reçus en Mairie, ainsi qu'une notice mentionnant les textes régissant l'enquête publique et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative ainsi que la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête et l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie de Caveirac ou les adresser par écrit, au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur- Projet de modification de droit commun n°1 du PLU – Mairie de Caveirac, Place du Château, 30820 CAVEIRAC, ou bien les déposer par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-modification1-plu@caveirac.fr

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Caveirac.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Caveirac 1er étage, salle des mariages aux dates et heures ci-dessous :

- le mardi 17 janvier 2023 de 13 H 30 à 17 H 00 ;
- le jeudi 2 février 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 16 février 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.

La personne responsable du projet de modification de droit commun n°1 du PLU est la Commune de Caveirac, représentée par son maire, M. Jean-Luc CHAILAN.

Les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de M. Cyril GUERRE, 6ème Adjoint délégué à l'Urbanisme, en Mairie de Caveirac, ou au service urbanisme de la mairie de Caveirac - téléphone : 04 30 06 52 59.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification de droit commun n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier et des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil municipal de Caveirac.

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie les jours et heures d'ouverture au public. Il sera également publié sur le site Internet de la commune.